

Remittance Advice



UNDP Office in Haiti
Blvd Toussaint Louverture & Clercine 18
MINUSTAH, Log Base (Zone 5)
Port au Prince HTI

Cefadec
PESTEL
PESTEL HTI

From Bank ID: CITIHTP1

From Bank Account Number: XXXX3019

To Bank ID: 007

To Bank Account Number: XXXXXX1734

SetID	Vendor Id	Invoice ID	Invoice Date	Voucher ID	Payment Id Reference	Currency	Payment Date	Amount
HTI10	0000008664	2nd tranche accord mcg_eba	12/03/2018	00115765	2521009208	HTG	12/07/2018	1,318,945.95

Total Amount Paid: 1,318,945.95 HTG





Demande de Paiement Direct
 Bureau - Projets DIM - Projets NIM Lignes PNUD Lettre d'accord



Du :	PROJET ADAPTATION BASEE SUR LES ECOSYSTEMES	Au:	Bureau du PNUD
Chef de Projet :	Gerald Neuvieme <i>Pr. Neuvieme 04/12/2018</i>	Directeur adjoint P/O	Fernando Hiraldo <i>[Signature]</i>
Signature et date		Signature et date	
		Chef d'unité	Adeline Carrier <i>[Signature]</i>
		Signature et date	

Objet: Demande de Paiement Direct

4.12.18

Conformément aux activités du Plan de Travail Annuel, nous demandons que le PNUD effectue le paiement suivant :

Numéro du projet :	00090545			
Titre du projet :	PROJET ADAPTATION BASEE SUR LES ECOSYSTEMES			
Montant total :	1,318,945.95	Monnaie:	<input checked="" type="checkbox"/> Gourdes	<input type="checkbox"/> USDollars
Motif du paiement :	Second decaissement dans le cadre de l'accord de partenariat « Promotion de l'éducation relative à l'environnement dans la commune de Pestel »			
Nom du fournisseur(vendor) :	CEFADEC			
No du fournisseur (vendor) :	000008664	No du contrat :		
No de la facture :		No du bon de commande (PO)		
No du voucher	00115765	No du reçu (receipt)		
Mode de paiement	<input type="checkbox"/> Chèque	<input checked="" type="checkbox"/> Transfert bancaire local	<input type="checkbox"/> Transfert bancaire Intl (EFT)	

Distribution des coûts

GL Unit	Oper. Unit	Dept	Fund	Impl. Agent	Donor	BU	Project	Activity	Account	Amount
UNDP1	HTI	50805	62160	001981	10003	HTI10	00090545	Activity 1	72605	1,318,945.95

Certification des responsables de la préparation et de l'approbation de la requête

- Ce paiement n'a pas déjà été effectué;
- Ce paiement est conforme au Plan annuel de travail;
- Ce paiement est couvert par des fonds disponibles au budget du projet;
- Ce paiement concerne des biens et services fournis à la satisfaction de « requesting agency »;
- Les documents justificatifs nécessaires sont annexés à ce formulaire et disponibles pour l'audit.

[Signature]

Aucune rature ne sera acceptée



Centre de Facilitation et de Développement Communautaire (CEFADEC)

#24, Nan Rat, 2^e Section Communale Pestel, Grand 'Anse, Haïti.

Email : cefadecpestel@gmail.com / Phone : (509)4774-0632

Pestel, le 09 novembre 2018

Madame Yvonne Helle

Directrice Principale du PNUD-Haïti

En ses bureaux

Objet : Soumission du rapport intermédiaire et demande de décaissement des 30% du budget.

Réf : PID 81100

Madame la Directrice,

Le Centre de Facilitation et de Développement Communautaire (CEFADEC) vous présente ses compliments pour les activités de développement réalisées par l'organisme que vous dirigez, *Programme des Nations Unis pour le développement (PNUD)* en Haïti, notamment dans la Grande'Anse. Il profite de l'occasion pour vous soumettre son rapport intermédiaire pour le projet « *Promotion de l'Education relative à l'environnement dans la Commune de Pestel, Grand'Anse, Haïti.* »

En ce sens, le CEFADEC sollicite le décaissement de la deuxième tranche de 30% du budget du projet soit **1, 318,945.95 gourdes (Un million Trois cents dix huit mille Neuf cents quarante cinq & Quatre vingt quinze centimes de gourdes)** afin de poursuivre avec les activités prévues dans l'Accord de subvention signé.

Le CEFADEC vous prie d'agréer, Madame, ses meilleures salutations.




: Josué BAZILE

Président du CEFADEC

Ministère De l'Environnement

Adaptation basée sur les Ecosystèmes (AbE)

**Promotion de l'Education relative à l'environnement dans la Commune de Pestel,
Grand'Anse, Haïti**

RAPPORT D'AVANCEMENT No : 1

09 novembre 2018

Numéro du Projet:	PID 90545
Titre du Projet:	Promotion de l'Education relative à l'environnement dans la Commune de Pestel, Grand'Anse, Haïti
Nom de l'Organisation Bénéficiaire de la Subvention:	Centre de Facilitation de Développement Communautaire (CEFADEC)
Personne-contact au sein de l'Organisation Bénéficiaire:	Agr. Josué BAZILE,(509) 4774-0632, agrbazile@gmail.com
Cout total du Projet (en Gourdes) :	HTG 4, 396,487.00
Montant de la subvention	HTG 4, 396,487.00
Durée du projet (en mois) :	8 Mois
Date de commencement du Projet :	18 juillet 2018
Rapport n° :	1

PART I. Rapport Narratif

3.2 Tous les versements devront être effectués sur le compte bancaire du CEFADDEC dont les références sont les suivantes :

NOM DE LA BANQUE	: BNC
SWIFT	: BNCHTPXX
NOM DU COMPTE BÉNÉFICIAIRE	: Centre de Facilitation et de Développement Communautaire (CEFADDEC)
NUMÉRO DU COMPTE BÉNÉFICIAIRE	: 05-600-01734
ADRESSE DE LA BANQUE	: Haïti

3.3 Le montant des fonds versés ne pourra faire l'objet d'aucun ajustement, ni d'aucune révision du fait des fluctuations des prix, des cours des devises ou des coûts réels engagés par le CEFADDEC pour les besoins des activités prévues par le présent Accord.

IV. Registres, informations et rapports

- 4.1 Le CEFADDEC devra tenir des registres clairs, précis et complets des fonds reçus dans le cadre du présent Accord.
- 4.2 Le CEFADDEC devra fournir, compiler et mettre à tout moment à la disposition du Partenaire de réalisation et du PNUD tout document ou information, oral ou écrit, dont le PNUD pourra légitimement faire la demande relativement aux fonds reçus par le CEFADDEC.
- 4.3 Sous soixante jours à compter de l'achèvement des activités du projet, le CEFADDEC devra fournir au Partenaire de réalisation et au PNUD un rapport final relatif à l'ensemble des dépenses réalisées à l'aide desdits fonds (y compris les salaires, les déplacements et les fournitures) et indiquant le degré de réalisation des résultats à atteindre, en utilisant le format de reporting défini à l'Annexe I.
- 4.5 Toute correspondance ultérieure concernant la mise en application du présent Accord devra être adressée :

Pour le PNUD :

Madame Yvonne HELLE
Directrice Pays
Bureau du PNUD-Haïti
#14, Rue Reimbold, Bourdon, Code Postal : HT6111.
Port-au-Prince HT6111 - Haïti (W.I.)

Pour le CEFADDEC :

Josué BAZILE
Coordonnateur de CEFADDEC
Localité nan Rât, 2^e Section Communale Pestel
Grand Anse, Haïti.

V. Conditions générales

5.1 Le présent Accord et les annexes ci-jointes forment l'ensemble de l'Accord conclu entre le CEFADDEC et le Partenaire de réalisation, et remplacent et annulent le contenu de tout autre accord et/ou négociation, verbal ou écrit, concernant l'objet du présent Accord.

5.2 Le CEFADDEC devra réaliser toutes les activités décrites dans son Plan de travail de manière assidue et efficace. Sauf clauses expresses du présent Accord, il est entendu que le CEFADDEC détient le contrôle exclusif de l'administration et de la mise en œuvre des activités mentionnées au paragraphe 1.2 ci-dessus et que le Partenaire de réalisation et le PNUD ne devront pas s'immiscer dans l'exercice de ce contrôle. Néanmoins, la qualité des travaux et les progrès réalisés dans la réalisation des objectifs desdites activités seront soumis à l'examen du Comité directeur. Si à quelque moment que ce soit, le Comité directeur n'est pas satisfait de la qualité du travail ou des progrès réalisés dans la réalisation de ces objectifs, le Comité directeur pourra (i) suspendre le versement des fonds tant qu'il estimera que la situation n'aura pas été corrigée; ou (ii) déclarer le présent Accord résilié par notification écrite au CEFADDEC, comme il est dit au paragraphe 5.7 ci-dessous; et/ou chercher toute autre solution s'avérant nécessaire. L'appréciation du Comité directeur concernant la qualité des travaux effectués et les progrès accomplis dans la réalisation desdits objectifs sera incontestable et aura force obligatoire vis-à-vis de le CEFADDEC s'agissant des paiements futurs.

5.3 Le Partenaire de réalisation et le PNUD n'assument aucune responsabilité relative à la vie, la santé, la sécurité, ou le transport des personnes, ou toute autre forme d'assurance apparaissant comme nécessaire ou souhaitable

aux fins du présent Accord pour toute personne entreprenant des activités dans le cadre des présentes. Ces responsabilités incombent au CEFADDEC.

5.4 Les droits et les obligations du CEFADDEC sont limités par les modalités et conditions du présent Accord. En conséquence, le CEFADDEC et le personnel dispensant des services en son nom ne pourront pas prétendre à d'autres avantages, paiements, indemnités ou privilèges que ceux qui sont expressément prévus par le présent Accord.

5.5 Le CEFADDEC sera seule responsable des réclamations de tiers découlant de ses actes ou omissions dans le cadre de l'exécution du présent Accord, et en aucun cas le Partenaire de réalisation et le PNUD ne pourront être tenus responsables de telles réclamations.

5.6 Les éléments d'actif (Matériel) financés par les fonds versés par le PNUD au CEFADDEC demeureront, jusqu'à la fin du projet, la propriété du PNUD qui déterminera alors leur utilisation la plus appropriée. Lorsque le CEFADDEC aura assumé ses responsabilités en vertu du présent Accord, et lorsqu'il sera déterminé qu'une mise à disposition de ces actifs contribuera à la viabilité de ses activités, le PNUD remettra normalement ces actifs à l'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE. Ces éléments d'actif devront être utilisés aux fins spécifiées dans le Plan de travail pendant toute la durée du présent Accord.

5.7 L'une ou l'autre des parties pourra résilier le présent Accord avant son expiration par notification écrite à l'autre partie en respectant un préavis écrit de trente (30) jours. Dans ce cas, le CEFADDEC devra rapidement restituer au PNUD tous les fonds inutilisés conformément aux dispositions du paragraphe 5.6 ci-dessus.

5.8 Le CEFADDEC reconnaît que le Partenaire de réalisation, le PNUD et leurs représentants n'ont fait aucune promesse, réelle ou implicite, de financement, en dehors des montants spécifiés dans le présent Accord de financement par tranches. Bien que les documents afférant au projet puissent donner une indication sur le montant total des ressources susceptibles d'être mises à la disposition du CEFADDEC, les décaissements effectifs seront fonction de l'atteinte des objectifs de performance par le CEFADDEC. Si une partie des fonds est restituée au Partenaire de réalisation et au PNUD, ou si le présent Accord est résilié, le CEFADDEC reconnaît que le Partenaire de réalisation et le PNUD n'auront plus aucune obligation vis-à-vis d'elle du fait d'une telle restitution ou résiliation.

5.9 Aucune modification apportée au présent Accord, renonciation à l'une de ses dispositions ou disposition contractuelle additionnelle ne pourra être valide ou exécutoire à moins d'avoir été préalablement approuvée par écrit par les parties au présent Accord, ou par leurs représentants dûment habilités à cette fin, sous forme d'un avenant au présent Accord, dûment signé par les parties contractantes.

5.10 Toute contestation ou réclamation découlant du présent Accord ou toute violation de celui-ci, devra, à moins d'être réglée par négociation directe, être tranchée conformément au Règlement d'arbitrage en vigueur de la CNUDCI. Si, au cours d'une telle négociation directe, les parties souhaitent parvenir à un règlement amiable d'une telle contestation ou réclamation au moyen d'une conciliation, celle-ci devra se dérouler conformément au Règlement de conciliation en vigueur de la CNUDCI.

Les parties seront liées par toute sentence arbitrale rendue dans le cadre d'un tel l'arbitrage en règlement final d'une telle contestation ou réclamation.

5.11 Aucune disposition du présent Accord ou relative à celui-ci ne pourra être considérée comme emportant renonciation à quelque privilège ou immunité que ce soit des Nations unies ou du PNUD.

EN FOI DE QUOI, les soussignés, dûment habilités à représenter le PNUD et le CEFADDEC, respectivement, ont signé en leur nom le présent Mémoire d'Accord aux dates indiquées en dessous de leurs signatures respectives.

Au nom du Partenaire de réalisation/ PNUD:


Nom : Yvonne HELLE
Titre : Directrice de Pays
Date: 29.6.18



Au nom du CEFADDEC:


Nom : Josué BAZILE
Titre : Coordonnateur
Date: 02.07.2018



JB

B. BUDGET

A PRÉPARER PAR L'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE, LE PRÉSENT BUDGET SERA SOUMIS À L'APPROBATION DU COMITÉ DIRECTEUR

BUDGET DU PROJET DU CEFADÉC

Numéro du Projet : 00081100

Date : 1^{er} Juillet 2018

Titre du Projet : Promotion de l'éducation relative à l'environnement dans la Commune de Pestel, Grand'Anse, Haïti.

Nom de l'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE: Centre de Facilitation et de Développement Communautaire (CEFADEC)

Montant total des fonds prévus par l'Accord : HTG 4,396,486.50

Date de l'Accord : 1^{er} Juillet 2018

BUDGET DU PROJET (en devise locale)

PÉRIODE ALLANT DU 1^{er} Juillet 2018 AU 15 Juin 2019

	1ere Tranche 40%	2eme tranche 30%	3eme Tranche 30%	TOTAL 100%
I. PERSONNEL	492,200.00	369,150.00	369,150.00	1,230,500.00
II. EQUIPEMENTS	200,652.00	150,489.00	150,489.00	501,630.00
III . ACTIVITES REHABILITATION	260,000.00	195,000.00	195,000.00	650,000.00
IV- PLANTATION ET SUIVI	514,000.00	385,500.00	385,500.00	1,285,000.00
V. TRANSPORT	160,000.00	120,000.00	120,000.00	400,000.00
VI . SENSIBILISATION ET COMMUNICATION	48,000.00	36,000.00	36,000.00	120,000.00
VII-DIVERS	83,742.60	62,806.95	62,806.95	209,356.50
TOTAL GENERAL EN GOURDES	1,758,594.60	1,318,945.95	1,318,945.95	4,396,486.50

* Veuillez noter que toutes les lignes budgétaires concernent uniquement les coûts liés aux activités du projet.

** Ces rubriques budgétaires et le nombre de tranches ne constituent que des suggestions. Le Bénéficiaire peut en choisir d'autres qui reflètent mieux ses postes de dépenses et ses besoins.

JB

C. Objectifs de performance de l'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE
 NOM DE L'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE : CÉFADEC

OBJECTIFS DE PERFORMANCE	SITUATION DE DEPART	Quadrimestre 1		Quadrimestre 2		Quadrimestre 3	
		Performance projetée	Performance réelle	Performance projetée	Performance réelle	Performance projetée	Performance réelle
Trois Cents (300) élèves issus de 10 établissements scolaires de la commune de Pestel ainsi que des membres de dix-huit (18) associations sont formés sur des thématiques ayant rapport à l'écocitoyenneté, gestion de déchets en milieu scolaire, gestion de la biodiversité, gestion de la pollution	350 agriculteurs et membres d'OCB étaient formés dans un projet antérieur financé par ABE	50% des thématiques prévues sont atteintes	des des thématiques prévues sont atteintes	25% des thématiques prévues sont atteintes	des des thématiques prévues sont atteintes	25% des thématiques prévues sont atteintes	
Un arrêté communal déclarant les sites de plantation est publié.	o						
Six (6) émissions préenregistrées et rediffusées sur des radios communautaires écoutes à Pestel sur des thèmes clés tels que protection et conservation de l'écosystème, terrestre, côtiers et marins, gestion des déchets et reboisement	o	50%		50%			
Deux bosquets et vergers de fruits sont implantés	o			50%		50%	

CB

Contexte du projet:

Dans le cadre du Projet d'Adaptation Basée sur les Écosystèmes ABE, géré par le PNUD: Programme des Nations Unies pour le Développement et MDE, le CEFADDEC, de concert à la Mairie de Pestel, a répondu à une demande de soumission d'une proposition et a obtenu, après évaluation, un projet du PNUD. Ce projet, en adéquation avec la démarche et/ou stratégie du projet EBA, consiste en un programme de promotion de l'éducation environnementale en milieu ambiant. A travers ce programme d'éducation environnementale, la Mairie et le CEFADDEC comptent mettre en place des pépinières communautaires et scolaires pour l'implantation de deux bosquets au niveau de la commune. De telles démarches faciliteront une amélioration du cadre de vie de la population en protégeant son environnement immédiat. Ainsi, les séances de formation et de sensibilisation dans les écoles et les OCBs incluant la préparation et la diffusion de matériel de sensibilisation, dont des affiches, du matériel scolaire et des programmes radio permettront à chacun de découvrir que ses actes et ses comportements peuvent avoir des effets, positifs ou négatifs, sur son environnement physique et humain.

Objectifs du Projet:

Objectif Général

L'objectif de ce projet est, d'une part, de diffuser des connaissances et des valeurs pour faire évoluer les mentalités et les comportements vis-à-vis de l'environnement, et, d'autre part, de développer des compétences nécessaires pour participer de façon responsable et efficace à la prévention et à la préservation de la qualité de l'environnement au niveau du complexe Baradères –Cayemites.

Objectifs spécifiques

- Développer l'esprit critique et augmenter la capacité d'attention des Pestelois, sur l'environnement tout en privilégiant les séances pratiques de terrain, le travail de groupe, la créativité, l'innovation.
- Élever le niveau de civisme et développer un comportement éco citoyen, chez les pestelois ;
- Sensibiliser la population à travers les ondes radiophoniques sur la protection de l'environnement ;
- Réaliser deux bosquets avec la production de 35,000 plantules produites par le projet ;
- Former les enseignants et animateurs dans la connaissance sur les ressources naturelles et les problèmes environnementaux existant dans la commune de Pestel, pour qu'ils servent comme agents multiplicateurs des idées de conservation dans la formation de leurs élèves et les membres d'OCBs;
- Développer des activités conversationnistes éducatives qui permettent aux communautés d'être conscientes de grande importance des ressources naturelles existantes dans leurs régions.

A. Résumé de l'état d'avancement du projet

En fait, pendant la période, on a réalisé bon nombre de travaux parmi ceux qui ont été planifiés. voici donc un bilan des résultats obtenus sur le terrain :

1) Activités de mobilisation et préparation pour le démarrage du projet, incluant :

Réalisation des invitations, Confection de banderoles, préparation de l'ordre du jour, impression de maillots – projet, lancement, Commande de matériels de pépinière et de bureau, Prise de contact avec les écoles et OCBs sélectionnées

2) Arrêté communal déjà élaboré mais pas encore publié

3) Formation et Sensibilisation

On a eu une première séance de 4 journées de formation du 28 août au 01 septembre pour les techniciens et animateurs du projet sur *la gestion des déchets plastiques et l'Ecocitoyenneté*. Ensuite les cadres du projet formés ont répliqué cette formation dans toutes les écoles et OCBs sélectionnées des six (6) sections communales pesteloises (voir liste en annexe). Pour la 2^e phase de formation, une autre séance est prévue pour les cadres, notables, structures de concertation et autres membres de société civile de Pestel est prévue pour les 5, 6, 7 et 8 décembre prochain afin de terminer à la fin du mois de décembre avec tout ce qui est formation dans le projet.

4) Identification des terrains de plantation

Deux espaces de plantation pour la forêt communale et deux(2) espaces pour la mise en place de pépinières ont été aussi identifiés à Duchity 4^e section communale de pestel par les autorités de la mairie. U arrêté communal déjà élaboré en ce sens, mais pas encore publié.

5) Montage de 3 pépinières

Celle qui se trouve au sein du local de CEFADDEC a été grandement réaménagé et déjà on commence avec le semis après remplissage d'à peu près 12,500 sachets remplis. Celle qui se trouve à Duchity notamment dans la localité de glace, on a terminé avec son montage et remplissage sachets (7,500 sachets) et on a déjà commencé avec le semis. Le Montage de la 3^e pépinière à porte canal dans la localité de Lescave de Duchity prendra fin la semaine prochaine ainsi que le remplissage de sachet (environ 15,000) y compris semis.

6) Emission de radio

Vue que la seule station de radio communautaire de Pestel est en panne, il a été décidé de commun accord avec le staff du PNUD d'employer d'autres stratégies de sensibilisation environnementale massive comme : affichage murale des messages de protection environnementale dans 6 coins stratégiques de la commune, envoi des sms messages de protection de l'environnement via la compagnie Digicel aux client de celle-ci de la commune de pestel, ce qui a été déjà réalisé (voir photos en annexe). Ensuite, il est aussi prévu de préparer des messages audio de même type préenregistrée qui vont être rediffusés dans des marchés, gaguère et autres places de regroupement massive des gens. Cette dernière partie est réservée pour le prochain versement.

B. Activités programmées et menées à terme pendant la période sur laquelle porte le compte-rendu et résultats obtenus

1. Première phase de formation dans les écoles et pour les membres des OCBs sur l'écocitoyenneté et Gestion des déchets planifiée et exécutée.
2. Activité de montage pépinière et semis dans la pépinière du local de CEFADDEC et de Glace à Duchity terminée. Il en reste que l'entretien et le suivi des plantules après germination des semences semées. Donc, 2 sur 3 pépinières sont déjà fonctionnelles et mise en place pour la production de plus de 20,000 plantules sur 35,000 à produire été réalisé et une semaine tout va être fin prêt pour tout produire car, déjà on a commencé avec le remplissage de sachets dans le dernier site.
3. Affichage des messages de protection sur des murs en 6 points différents et l'utilisation du système sms de Digicel pour envoyer des messages aux utilisateurs téléphoniques de la commune de pestel

C. Activités programmées mais non menées à terme pendant la période sur laquelle porte le compte-rendu et justification du retard

1. Arrêté communale déjà élaboré mais pas encore publié
2. 2^e phase de Formation pour les membres des OCBs et des écoliers sur deux autres thèmes
 - Déboisement et reboisement de la commune ;
 - Gestion des aires protégées et biodiversité (ressources halieutiques ou marines, terrestre)
3. Pépinière de porte canal à Duchity, par faute de l'identification du terrain en retard et manque de participation communautaire (implication communautaire), presque terminée.
4. Emission de radio, à cause d'absence de radios communautaires, mais d'autres activités de sensibilisation ont eu lieu comme : message mural, sms et audio préenregistré. Il nous reste seulement les messages audio préenregistrés à faire.
5. Commémoration de journées environnementales, pas de date environnementale à célébrer disponible pendant la période du dit rapport

D. Activités programmées et devant être menées à terme pendant la période sur laquelle portera le prochain compte-rendu

1. Arrêté communale déjà élaboré à publier ;
2. 2^e phase de Formation pour les écoliers et membres des OCBs, formation des cadres sur deux autres thèmes ;
 - Déboisement et reboisement de la commune ;
 - Gestion des aires protégées et biodiversité (ressources halieutiques ou marines, terrestre)
3. Finalisation de la pépinière de porte canal à Duchity et entretien de plantules dans la pépinière de Glace ainsi que l'entretien et le suivi des plantules au local de CEFADDEC
4. Emission de radio (diffusion de message audio préenregistré) ;
5. Commémoration de journées environnementales ;
6. Plantation des arbres ;
7. Suivi et entretien des plantules plantées ;

E. Expériences, enseignements appris et difficultés rencontrées pendant la période sur laquelle porte le compte-rendu

A. Difficultés rencontrées pendant la période

1. Il y a eu aussi une longue période de sécheresse qui a empêché l'épandage des semences et le coût serait alors exorbitant pour acheter de l'eau à Duchity étant ;
2. Pression sociale pour trouver des emplois au projet ;
3. Manque de motivation de la population ainsi que des ouvriers du projet due aux problèmes politiques de la zone ;
4. Retard dans les décisions à prendre par rapport aux consultations préalables de notre partenaire la Mairie ;

B. Expériences, enseignements appris pendant la période

- Comme développements nouveaux, dès la première formation, les maires présents voyant en eux un déficit d'informations et de connaissances en matière environnementale, souhaitent et demandent que le CEFADDEC leur prépare une série de formation de ce genre en faveur des élus locaux de la zone qui sont des responsables du développement des sections communales

C. Documents justificatifs : le Bénéficiaire doit joindre des documents justificatifs supplémentaires et/ou des photos

1. Liste de présence lancement projet (voir rapport financier)
2. Liste présence de la formation des formateurs (voir rapport financier)
3. Listes des écoles et OCBs bénéficiaires en annexe
4. Photos des formations dans les écoles
5. Photos des travaux en pépinière (remplissage sachet à Glace, semis et remplissage sachet local de CEFADDEC, Nettoyage terrain pour montage pépinière Lescave)
6. Photos des messages muraux et sms.

Préparé par :

Date: 09/11/2018

Emmanuel Bena DEXIRH

Coordonnateur ou chef de pro



Certifié par: Josué BAZILE

Josué Bazile

Nom et signature du Représentant de l'OSC/OCB

ANNEXE

LISTE DES ASSOCIATIONS ET ECOLES SELECTIONNÉES POUR ETRE BENEFICIAIRES DES FORMATIONS EN EDUCATION RELATIVE A L'ENVIRONNEMENT

#	ASSOCIATION	REPRESENTANTS	TELEPHONE	ADRESSE/ SECTION
1.-	COJEPP	Jan charles Ronald	3726-2958	Centre ville, 1ere section
2.-	Initiative des Jeunes (I.J)	Bouilly Wisny	3158-8315	Centre ville, 1ere section
3.-	OJEDEP	Melle Meleck	3708-6085	
4.-	AJVDDSP	Akus Clodomy	4686-0239	
5.-	OPDTSP	Jean Guy	3122-7901	
6.-	APCD	Jean Baptiste Anster	4650-2036	
7.-	KADEP	Azor Marc	3916-9509	
8.-	AFPT	Plaisimond yolaine	3694-9412	
9.-	ADEV/SAC/GA	Guichette Caleb	3894-3308	
10.-	OJDDP	Edma Yves	3925-1094	
11.-	GROSHAR	Desmond Angelor	4922-0743	
12.-	KPA	Zeephir Ioubert	4684-8716	
13.-	BEJAD/GA	Soufranc Finesone	3861-8436	
14.-	ADEGG	Fortil Enard	4696-0213	
15.-	APPAP	Fanfan Belizaire		
16.-	Koperativ Agrikol TOZIA			
17.-	AJPGA	Alexis Robert	3809-1134	LESCAVE
18.-	Lod (liaison des opinions pour le développement)	Polyte Francdor		
19.-				

**LISTE DES ECOLES RETENUES DANS LE CADRE DU PROJET DE PROMOTION
D'EDUCATION ENVIRONNEMENTALE**

1. ECOLE NATIONALE DE TROU-BOIS
2. COLLÈGE ST THOMAS APÔTRE
3. COLLÈGE CŒURS UNIS
4. ECOLE NATIONALE DE DÉSRIVEAU
5. COLLÈGE HENRY PIERRON DE DESRIVEAU
6. LYCEE NATIONALE DE JEAN BELLUNE
7. ECOLE NATIONALE D'ESPERE ET D'ABRICOT
8. ECOLE NATIONALE DE GLACE
9. COLLEGE ST FRANCOIS D'ASSISSE
10. ECOLE NATIONALE DE PESTEL
11. LYCEE NATIONALE DE PESTEL
12. ECOLE BAUME DE GALAAD
13. ECOLE NATIONALE DE BERNARD GOUSS
14. COLLÈGE LES PESTELOIS REUNIS
15. ECOLE NATIONALE DE ZÈB GINEN
16. ECOLE MONT- CARMEL 6^e SECTION

Photos formation avec les écoles



Collège
Henry-pieron
de desriveaux



Ecole
National
d'Abricot



Photos formation OCBS



Photos travaux dans la pépinière située au local de CEFADDEC



Photos des travaux dans la pépinière située dans la localité de Glace de Duchity



Photos avancement pépinière porte canal, Lescave à Duchity



Photos des messages muraux de sensibilisation de masse



par. Marthe Claireline INNOCENT, Comptable
EC



e par. Emmanuel Benoit DEXTRA, Chef de projet



ACCORD DE SUBVENTION EN MICRO-CAPITAL ENTRE LE PNUD ET LE CEFADÉC POUR L'OCTROI DE SUBVENTIONS

A. ACCORD DE SUBVENTION EN MICRO-CAPITAL

Accord de subvention en micro-capital (ci-après, « l'Accord ») conclu entre le PNUD et l'Institution bénéficiaire Centre de Facilitation et de Développement Communautaire (CEFADEC).

CONSIDERANT que le Programme des Nations unies pour le développement (« le PNUD ») est le Partenaire de réalisation et est chargé de la gestion du projet défini dans le descriptif de projet PID90545, Adaptation basée Sur les Ecosystèmes (ci-après, « le Projet »), réalisé à la demande du gouvernement d'Haïti.

CONSIDERANT que le PNUD souhaite fournir un financement au CEFADÉC dans le contexte d'un Projet et selon les conditions ci-après définies, et

CONSIDERANT que le CEFADÉC est prête et disposée à accepter un tel financement du PNUD par l'intermédiaire de l'administration du PNUD pour les activités susmentionnées et selon lesdites conditions.

EN CONSEQUENCE, les parties aux présentes ont convenu de ce qui suit :

I. Responsabilités de l'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE

1.1 Le CEFADÉC s'engage à : 1) entreprendre les activités décrites dans son Plan de travail, son Budget (ci-joints), et ses mises à jour relatives au versement ultérieur des fonds par tranches ; 2) fournir des rapports trimestriels au Comité directeur ; et 3) fournir des Comptes de Résultat et Bilan annuels audités. Lorsqu'un projet comprendra la fourniture d'une assistance par un prestataire technique à l'INSTITUTION BÉNÉFICIAIRE, il appartiendra à ce dernier de vérifier l'exactitude de ces rapports/comptes. Les fonds mis à disposition en vertu du présent Accord devront être utilisés à des fins liées à l'obtention des résultats définis dans ses objectifs de performance annuels [Section C].

1.2 Le CEFADÉC s'engage à atteindre les objectifs de performance indiqués dans la Section C. Si le CEFADÉC s'abstient de s'acquitter de ses responsabilités telles qu'elles sont définies à l'article 1.1 ou [optionnel] d'atteindre au moins 70 % de l'un des objectifs de performance fixés au titre d'une quelconque année, le Comité directeur sera fondé à suspendre le versement de toute autre micro-subvention. Une telle suspension demeurera en vigueur jusqu'à ce que le CEFADÉC atteigne ledit objectif. Lorsqu'un projet comprendra la fourniture d'une assistance technique par un prestataire, celui-ci pourra, s'il le souhaite, continuer à fournir une telle assistance à le CEFADÉC au cours de la période de suspension.

1.3 Le CEFADÉC s'engage à informer le Comité directeur de tout problème auquel elle pourra être confrontée dans le cadre de la réalisation des objectifs convenus.

II. Durée

2.1 Le présent Accord entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2018 et expirera le 15 juin 2019, couvrant ainsi la durée prévue du projet. Il sera possible de le reconduire, le cas échéant, par échange de lettres, faisant mention de la nouvelle date d'expiration.

III. Paiements

3.1 Le PNUD devra verser des fonds au CEFADÉC dans la limite de HTG 4,396,486.50 (Quatre Million Trois Cent Quatre-vingt Seize Mille Quatre Cent Quatre-vingt Six et 50/100) selon le calendrier du budget de projet indiqué ci-dessous.

HTG 1,758,594.60, soit 40% du montant à la signature du présent Accord :

HTG 1,318,945.95, soit 30% du montant après l'approbation du premier rapport intermédiaire (narratif et financier)

HTG 1,318,945.95, soit 30% après l'approbation du deuxième rapport intermédiaire (narratif et financier).

Avant la fermeture du contrat, le bénéficiaire soumettra à l'approbation de l'Institution contractante le rapport narratif et le rapport financier final couvrant toute la période de mise en œuvre de l'action.

JB